

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 30 JANVIER 2024

24 JANVIER 2024 : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le mardi 30 janvier à 20 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 décembre 2023 – Revitalisation centre-bourg : désignation maître d'œuvre – budget assainissement : ligne de trésorerie – Extension Station d'Épuration de Gavray : avenants de maîtrise d'œuvre et travaux – Réhabilitation des réseaux d'assainissement et mise en conformité des branchements : avenants au marché FLORO TP – Travaux assainissement du Moulin à Tan ; devis ARTELIA – Lotissement des Hirondelles : approbation des marchés de travaux, prix de vente des parcelles, création et vote d'un budget annexe 2024 – Lotissement Jardin du Bourg : avenant au marché de voirie (lot n°1) – Achat matériels – Contrat de pôle de services : acte de candidature- Informations diverses – Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JANVIER 2024

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, SABINE-PACARY Roselyne, CANU Michel, LAMY Brigitte, HEBERT Bernard, BIDOT Jacky, TROCHUT Marie-Christine, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, FOUILLEUL Anne-Charlotte, HAMEL Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, LECAUDEY Denis, HOUSTIN Michaël, et VASTEL Philippe.

Etaient absentes excusées : Agnès PAYSANT-DAMOUR (procuration à M. HOUSTIN), Caroline MABIRE

Etait absente : BERNARD Virginie

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Mme DEFOY Marine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil accepte de rajouter le point suivant à l'ordre du jour : « Subvention à la maison du tourisme pour l'organisation du 80^{ème} anniversaire ».

D20240101. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
5 DÉCEMBRE 2023.

(Mme HAMEL absente, n'ayant pas participé au vote)

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance en date du 5 décembre 2023.

D20240102. BUDGET ASSAINISSEMENT : AVANCE DE TRESORERIE

(Mme HAMEL absente, n'ayant pas participé au vote)

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'agrandissement de la station d'épuration, de réseaux et de mise en conformité des branchements privés sont en cours et qu'afin de pouvoir mandater les entreprises et dans

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 30 JANVIER 2024

l'attente du versement des subventions, il serait souhaitable d'obtenir une avance de trésorerie du budget principal vers le budget d'assainissement à hauteur de 150 000 €.

Cette avance pourra être remboursée au fur et à mesure de l'encaissement des subventions obtenues dans ce projet.

Cette avance devra être impérativement remboursée avant le 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil accepte cette avance de trésorerie d'un montant de 150 000 € du budget communal vers le budget assainissement.

D20240103. OPÉRATION DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG DE LA COMMUNE
DÉLÉGUÉE DE GAVRAY :

(Mme HAMEL absente, n'ayant pas participé au vote)

APPROBATION DU BUDGET GLOBAL DE L'OPERATION - ACCORD POUR
SOLLICITATION DES SUBVENTIONS ET AIDES
DÉSIGNATION DU TITULAIRE DE L'ACCORD CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Conformément à la délibération en date du 11 juillet 2023, Monsieur Le Maire a signé un marché de mandat de réalisation auprès de la SHEMA pour une durée de 6 ans et un montant de rémunération forfaitaire de 211 500 € HT soit 253 800 € TTC, dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg.

Le budget global estimatif de l'opération d'aménagement est établi pour un montant de 3 816 469 €HT soit 4 579 762.80 €TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce budget prévisionnel, qui est annexé à la présente.

Sur la base de ce budget, il est également demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire et la SHEMA en qualité de mandataire, à solliciter les différentes collectivités et organismes pour que l'opération bénéficie de subventions.

Parmi les missions qui lui ont été confiées, la SHEMA a mené une procédure formalisée pour désigner une maîtrise d'œuvre en charge de l'opération au travers d'un marché d'accord cadre.

La publication de cet accord cadre a été lancée le 20 septembre 2023 par des avis au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne).

À la suite d'une phase candidature, 5 candidats ont été admis à remettre une offre pour le 15 décembre 2023.

L'analyse des offres a été partagée en commission urbanisme le 8 janvier 2024, puis en Commission d'Analyse des Offres (CAO) le 15 janvier 2024, qui a donné lieu à un Procès-Verbal, annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide :

- D'approuver le budget global de l'opération des aménagements de revitalisation du centre bourg d'une enveloppe prévisionnelle de 3 816 469 €HT soit 4 579 762.80 €TTC.
- D'autoriser Monsieur Le Maire et le mandataire la SHEMA de solliciter l'ensemble des subventions mobilisables pour le projet de revitalisation
- D'autoriser la SHEMA à signer le marché d'accord de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier STRATES EN STRATES (mandataire) et ses cotraitants EXECO ENVIRONNEMENT, SERVICAD et URBAN WATER ; en affermissant le marché subséquent 1 pour montant de 73 543.57 € HT soit 88 241.48 € TTC.

Il est précisé que l'accord cadre de maîtrise d'œuvre est consenti pour un montant maximum (ensemble des marchés subséquents) de 277 792.34 € HT soit 325 055.34 € TTC, correspondant à l'offre globale de l'Atelier STRATES EN STRATES.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 30 JANVIER 2024

Monsieur Michaël HOUSTIN précise qu'il a été demandé à l'entreprise retenue de revoir sa proposition initiale.

EXTENSION STATION EPURATION GAVRAY : AVENANTS

(Mme HAMEL absente, n'ayant pas participé au vote)

La parole est donnée à Monsieur Joseph LETELLIER qui explique les différentes dépenses. La mise en service de la station d'épuration est prévue mi-avril.

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de la délibération D20200403 concernant la délégation qui lui a été accordée par le conseil municipal, il a signé :

- Un avenant de 21 504 € HT avec le groupe SAUR/VAUBAN pour une évolution du projet de base. Le marché est ainsi porté à 1 155 381 € HT.
- Un avenant avec SA2E maître d'œuvre de l'opération pour un montant de 2 500 € HT correspondant à des réunions de chantier supplémentaires.

Une visite sera proposée à la fin du chantier pour le conseil municipal et les habitants.

REHABILITATION RESEAUX ASSAINISSEMENT ET MISE EN CONFORMITE
BRANCHEMENTS : AVENANTS

(Mme HAMEL absente, n'ayant pas participé au vote)

La parole est donnée à Monsieur Joseph LETELLIER qui explique les différentes dépenses.

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de la délibération D20200403 concernant la délégation qui lui a été accordée par le conseil municipal il a signé deux avenants avec l'entreprise FLORO TP l'un de 18 101.10 € HT pour la tranche ferme (travaux supplémentaires au niveau des réseaux) et l'autre de 9 651.10 € HT pour la tranche conditionnelle (travaux supplémentaires au niveau de la conformité des branchements).

D20240104.EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DU MOULIN A TAN
DEVIS ARTELIA

(Mme HAMEL absente, n'ayant pas participé au vote)

La parole est donnée à Monsieur Joseph LETELLIER.

Suite à l'extension du réseau d'eaux usées prévues en 2024, rue du Moulin à Tan, il est présenté au conseil municipal, la proposition de la société ARTELIA (Calvados) pour effectuer des enquêtes domiciliaires auprès des futurs abonnés assainissement ; ces enquêtes devront être obligatoirement jointes au dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau.

Le montant de cette prestation supplémentaire s'élève à 3 840 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le devis ARTELIA d'un montant de 3 840 € HT pour la réalisation des enquêtes domiciliaires.

D20240105. LOTISSEMENT DES HIRONDELLES – APPROBATION MARCHES DE TRAVAUX

(Mme HAMEL absente, n'ayant pas participé au vote)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'ensemble des travaux pour la viabilisation du lotissement des Hironnelles, a été divisé en 3 lots : Lot n°1 Terrassement, Voirie et Assainissement ; Lot n°2 Tranchées communes-adduction eau potable-Telecom et Lot n°3 Espaces Verts.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 30 JANVIER 2024

Le 7 novembre dernier, une procédure d'appel d'offres a été lancée pour l'ensemble des travaux. La limite de réception des offres était le 7 décembre à 12h00. Un lot a été déclaré infructueux donc une relance de la publicité a été faite avec une limite de réception des offres le 18 janvier à 12 heures.

Après analyse des offres des lots, il est proposé au conseil de retenir :

- Lot n°1 : Entreprise TP BOUTTE pour un montant de 252 211.80 € HT
- Lot n°2 : Entreprise LTP LOISEL pour un montant de 70 993.50 € HT
- Lot n°3 : Entreprise VALLOIS Agence du Cotentin pour un montant de 14 758.14 € HT

Soit un montant total des travaux de 337 963.44 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte ces propositions et autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises et les pièces afférentes à ces marchés.

D20240106.LOTISSEMENT DES HIRONDELLES. PRIX DE VENTE DES PARCELLES

(Mme HAMEL absente, n'ayant pas participé au vote)

Au vu des éléments en notre possession le montant total des dépenses du lotissement des Hironnelles s'élève à 486 057.41 € HT pour une superficie commercialisable de 6 962 m².

Il est ainsi proposé au conseil de vendre les parcelles du lotissement des Hironnelles à 70.00 € HT le m².

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil :

- Fixe le prix de vente des parcelles du lotissement des Hironnelles à 70 € HT le m².
- Autorise le Maire à signer les actes notariés ainsi que toutes les pièces nécessaires à la vente des lots du Lotissement des Hironnelles.

En cas d'empêchement, Monsieur le Maire pourra être remplacé par Monsieur Joseph LETELLIER, 1^{er} adjoint.

A titre indicatif et compte tenu du taux de TVA à ce jour (20%) le prix de vente des parcelles est de 84 € TTC.

Des régularisations de bornage du terrain existant sont à prévoir.

D20240107. LOTISSEMENT DES HIRONDELLES. CRÉATION BUDGET

(Mme HAMEL absente, n'ayant pas participé au vote)

Dans le cadre du lotissement des Hironnelles il est proposé au conseil de créer un budget annexe « Lotissement des Hironnelles »

Ce budget annexe sera établi en HT, adoptera la nomenclature comptable M57A et sera assujetti à la TVA avec une liquidation trimestrielle.

Ce budget concerne un terrain d'une superficie de 9 865 m² est situé rue du Valjoie, cadastré section AC n°90. La surface commercialisable est estimée à 6 962 m², répartie en 19 lots.

D20240108.LOTISSEMENT DES HIRONDELLES VOTE DU BUDGET 2024.

(Mme HAMEL absente, n'ayant pas participé au vote)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, vote le budget du lotissement des Hironnelles de l'exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 487 340 € en section de fonctionnement

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 30 JANVIER 2024

- 974 680 € en section d'investissement.

D20240109. LOTISSEMENT JARDIN DU BOURG DU MESNIL ROGUES : AVENANT LOT N°1
(Mme HAMEL absente, n'ayant pas participé au vote)

La parole est donnée à Monsieur Philippe DE PAËPE.

L'ensemble des parcelles du lotissement du Mesnil-Rogues étaient cédées, il convient de réaliser la voirie définitive.

Il est alors demandé au conseil d'accepter un avenant présenté par TECAM (maître d'œuvre des travaux du lotissement) concernant les travaux de réalisation de la voirie définitive avec l'entreprise EUROVIA de Granville (titulaire du marché en date du 9 février 2012) pour un montant de 11 573.15 € HT soit 13 887.78 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil accepte les conditions de l'avenant ainsi présenté et autorise le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Arrivée de Madame Coralie HAMEL.

D20240110. ACHAT MATERIELS

La parole est donnée à Monsieur Michel CANU.

Suite au vol réalisé aux ateliers techniques, des devis pour le remplacement d'une partie du matériel ont été demandés : taille-haie, meuleuse, perceuses, tronçonneuse, souffleur, etc...

Il est proposé au conseil municipal d'acheter de nouvelles visseuses et meuleuse pour un montant de 1 194,24 € TTC.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil municipal d'investir sur une solution électrique pour les matériels d'entretiens (tailles haies, débroussailleuses), pour un montant de 5 578.44 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces propositions qui seront inscrites en section d'investissement du budget primitif 2024.

L'achat de nouveau matériel sera examiné lors du vote du budget.

Monsieur le Maire explique que le vol n'est pas une opération neutre pour la collectivité. L'indemnisation proposée concernant la disparition du camion n'est pas satisfaisante. Une contre-expertise va être engagée. Le véhicule utilisé actuellement par les services techniques est loué.

Une réclamation est également en cours concernant l'indemnisation du matériel portatif.

L'installation d'équipements de sécurité est en cours de réflexion et d'étude budgétaire.

D20240111. ACTE DE CANDIDATURE AU CONTRAT DE PÔLE DE SERVICES DU
DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune de Gavray-sur-Sienne est éligible au contrat de pôle de services mis en place par le Département de la Manche. Il informe le Conseil qu'à travers la signature de ce contrat, le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique territoriale 2022-2028 souhaite impulser une nouvelle dynamique pour accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs projets d'équipements et d'aménagement locaux. Ce contrat d'une période de 4 ans permet de solliciter des aides financières pour des projets indentifiables parmi les 6 thématiques suivantes : équipements et services publics ; habitat ; aménagement et mobilité douce ; biodiversité ; économie sociale et solidaire, ; cohésion sociale.

La commune dispose alors d'une enveloppe globale pour 4 ans calculée sur la base de 200 € par habitant.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 30 JANVIER 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité décide de faire acte de candidature au contrat de pôle de services mis en place par le Département de la Manche.

D20240112. SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU 80^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE GAVRAY

La parole est donnée à Monsieur Olivier MAUSSION qui rappelle que des demandes de subventions ont été déposées pour l'organisation des manifestations suivantes entre autres :

- 25 juillet : une balade conférence est organisée sur la vie des civils,
- 26 juillet : commémoration et pose de deux stèles, suivies du repas de la paix,
- 27 juillet présences de 2 associations « militaires » dont une construira un pont Bailey ; le soir bal populaire avec « dress code d'époque » et feu d'artifice.
- 28 juillet : suite du camp militaire et démontage du Pont Bailey.

Une exposition de photos inédites de clichés du bourg de Gavray avant et après sa destruction sera présentée. Les écoles ont été associées à la partie témoignage.

Le budget global est estimé à 33 900 € TTC hors subvention. L'association la Maison du Tourisme est porteuse du projet. Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de 10 000 € afin que l'association puisse réserver les différents prestataires en attendant le versement des subventions. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 10 000 € au profit de la Maison du Tourisme de Gavray-sur-Sienne.

Le conseil autorise le Maire à mandater cette somme qui sera inscrite au compte 65748 du budget 2024.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire revient sur la cérémonie des vœux qui s'est déroulée le 6 janvier et il se félicite de l'organisation et de la présence de 250 personnes.

Monsieur Jean-Claude HEURTAUX interroge Monsieur le Maire sur le devenir de la commune nouvelle aux élections municipales de 2026. La commune est-elle sollicitée par d'autres pour s'associer ? Est-ce que les maires délégués seront maintenus s'il n'y a pas de création d'une commune nouvelle ?

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de sollicitation d'autres communes pour intégrer la commune actuelle. Si la commune reste telle que, il appartiendra au conseil municipal élu en 2026 de décider du maintien des maires délégués ou non. Cette information est la règle à la date du jour. Il rappelle que le nombre des conseillers municipaux passera alors de 23 à 19.

Monsieur le Maire informe que le Docteur OZENNE a commencé à exercer à la maison médicale, sur rdv, le vendredi. Il réfléchit à une permanence le samedi matin sans rdv.

Mme COUENNE, orthophoniste, s'installe dans les prochains jours à la maison médicale.

Le Docteur BRUGNOT a ouvert son centre du sommeil.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Roselyne SABINE-PACARY se demande s'il est possible de déplacer la borne incendie au square Picot pour faciliter la mise en place de décors ?

Monsieur Joseph LETELLIER explique que l'accord des pompiers est nécessaire. Monsieur Joseph LETELLIER est chargé de contacter le SDIS et de demander un devis à la STGS.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 30 JANVIER 2024

Monsieur Jean-Claude HEURTAUX demande où en est le dossier numérisé ?

Monsieur le Maire indique que ce dossier est en cours de finalisation pour répondre à l'obligation légale faite aux communes. Il faudra donc prévoir un investissement au budget pour les plaques et numéros.

Monsieur Jean-Claude HEURTAUX questionne sur le raccordement de la fibre à la Sayère ?

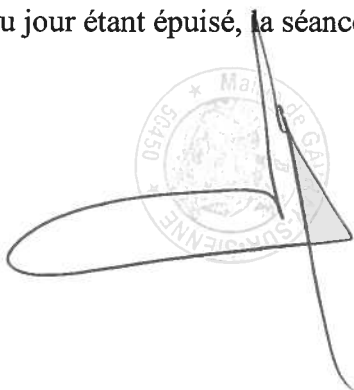
Monsieur Joseph LETELLIER explique que le déploiement continue.

Cette séance de conseil municipal en date du 30 janvier 2024 contient douze délibérations numérotées D20240101 à D20240112.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 5 mars. La réunion de vote du budget se tiendra le 9 avril en présence de Monsieur LEBEURIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Commune de Gavray-sur-Sienne" and "Maire" around a central emblem. The signature is a large, stylized cursive mark.